PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE ECOLOGIQUE

TONDEUSE À ROULEAU, ÉLECTRIQUE OU À BATTERIE.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

- Être propriétaire d'une résidence située sur le territoire de la Ville de Thetford et y habiter en permanence (les multilogements ne sont pas admissibles à moins que le propriétaire y habite);
- Effectuer l'achat de la tondeuse écologique dans un commerce situé sur le territoire de la Ville de Thetford;
- Ne pas avoir reçu de remboursement provenant du même programme pour la même adresse civique.
- Effectuer la demande de remboursement au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'achat.

Le demandeur doit compléter le formulaire sur le site Web de la Ville de Thetford et y joindre sa facture originale comprenant l'identification du commerce et tous les renseignements permettant de bien identifier le produit.

La remise octroyée dans le cadre de ce programme représente 50 % du coût d'achat jusqu'à un maximum de 50 $.

Stimulante Thetford!

UNE INITIATIVE DU COMITÉ
CITOYEN DE L'ENVIRONNEMENT

PLUS D'INFORMATION

m.regimbal@villethetford.ca
418 335-2981